

**COMPTE-RENDU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 26 NOVEMBRE 2015**

La séance débute à 18h08 sous la présidence de Mme P. BERNON, Principale du collège, et après vérification du quorum, - cf. liste d'émargement.

Sont convoqués les titulaires et les suppléants pour ce premier conseil au cours duquel les différentes instances seront mises en place.

Un invité : Mme Anne NIVELET, Agent comptable.

Le maire de Lacanau est présent.

Le secrétaire de séance est désigné : Mme Fabienne PREVOT

Mme P. BERNON, Principale du collège, mentionne l'ordre du jour.

**Ordre du jour :**

- ✓ Composition des différentes commissions
- ✓ Approbation du compte rendu du 8 octobre 2015
- ✓ Budget 2016
- ✓ Voyage scolaire en Espagne
- ✓ Projet Ludocaine
- ✓ Divers contrats et conventions
- ✓ Questions diverses

L'ordre du jour ci-dessus est approuvé à l'unanimité.

**I. Composition des différentes commissions**

Les différentes commissions sont mises en place, cf. le fichier joint.

La composition des commissions et conseils est adoptée à l'unanimité.

**II. Approbation du compte-rendu du 08 octobre 2015**

Les membres du CA approuvent à l'unanimité le compte-rendu du 08 octobre 2015.

### III. Budget 2016

Mme Catherine GRUMBERG, gestionnaire, présente et justifie le budget prévisionnel 2016.

La dotation globale de fonctionnement pour 2016 est de 92 696.00 euros.

Le système de chauffage permet une économie d'environ 7 000.00 euros et donc une baisse de dotation.

Les différents services (AP, VE, ALO, SRH, SBN) sont ventilés par domaine puis par activité.

Le total des services généraux est de **201 620.67 euros** :

- + AP (activités pédagogiques) : 87 333.67 euros
- + VE (vie de l'élève) : 16 100.00 euros
- + ALO (administration et logistique) : 98 187.00 euros

Le total des services spéciaux est de : **188 733.83 euros** :

- + SRH (restauration et hébergement) : 178 233.83 euros
- + SBN (bourses nationales) : 10 500.00 euros

Par conséquent, le total Section de fonctionnement représente **390 354.50 euros**.

Mme NIVELET précise la codification des comptes :

- Comptes commençant par 0 concernent le « Non affecté »
- Comptes commençant par 1 concernent le « Crédit Etat »
- Comptes commençant par 2 concernent la « Collectivité »

Mme NIVELET informe également que les recettes et dépenses des comptes 1 et 2 doivent être égaux.

De plus, Mme NIVELET précise que les voyages sont très réglementés. En effet, les familles ne doivent pas payer la part des enseignants.

Mme BOISSEAU souhaite connaître les classes concernées.

Mme BERNON rappelle que les classes de 4<sup>ème</sup>1 et 4<sup>ème</sup>5 partiront à Barrège (Ski), La classe de 3<sup>ème</sup>1 visitera Paris tandis que les classes de 4<sup>ème</sup>2, 4<sup>ème</sup>3 et 4<sup>ème</sup>4 participeront au séjour « Nature » à la Canourgue.

Elodie BALARD demande si le voyage pour les latinistes de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> sera organisé.

Mme BERNON déclare que les propositions actuelles présentent un coût trop élevé.

Mme BERNON remercie l'équipe pédagogique pour leur investissement.

L'action « vente de chocolats de Noël » menée par l'association ACPE rencontre un fort succès. Le bénéfice sera versé au collège pour le financement des voyages.

M. GAL annonce que 90 chaises ont été changées et qu'il en reste encore 243 à réparer. La soufflerie a été coupée. Les 78 stores seront changées durant les vacances de Noël à la suite à d'une procédure judiciaire.

Le tarif des tickets restauration augmentera de 2 centimes en janvier 2016.

Mme NIVELET avise que la part des amortissements n'est pas notifiée faute d'immobilisation à ce jour.

M. GAL répond que plusieurs équipements ont un cout supérieur à 800.00 euros et qu'un inventaire a été effectué.

M. ALLAIS demande quand sera réparée la fuite d'eau dans la salle de technologie.

M. GAL dit qu'il relance toujours.

Mme BERNON annonce que les photocopieurs ne devraient plus être en service à compter du 18 décembre 2015. Les services juridiques du rectorat et du département ont été saisis afin d'intenter une procédure contre la société RISO, procédure de dénonciation pour contrat abusif. Le collège a pris contact avec l'AMPA pour obtenir des tarifs corrects pour les photocopieurs. L'AMPA est l'association des marchés publics d'Aquitaine. Elle démarche les entreprises pour obtenir des tarifs préférentiels. Le Conseil départemental conseille aux chefs d'établissement de se rapprocher de l'AMPA. Cette dernière nous propose la société RICCO qui fournirait 3 photocopieurs (2 pour la salle des professeurs) à un tarif nettement inférieur que l'actuel.

M. Le Maire intervient à propos de l'extension du collège. En effet, une action commune est à faire car la construction d'environ 2000 logements sur les communes de Ste Hélène et Brach sur les 15 années à venir est en prévision. Il recevra M ;

FEDIEU, conseiller départemental du canton Sud Médoc, en décembre. Le terrain face au collège est réservé pour une future ouverture de Lycée, la gendarmerie, un équipement sportif.

M. le Maire soulève également le futur problème de la restauration : cantine trop petite. Il conseille aussi un circuit court. Actuellement, le self est conçu pour une remise à température.

M. BROUET demande si on peut contacter une personne compétente à la mairie afin d'utiliser ses connaissances. M. le Maire précise que chacun a ses compétences.

Départ de M. le Maire à 19h30.

Les membres du C.A. adoptent à l'unanimité le budget 2016.

#### **IV. Voyage scolaire en Espagne**

Le voyage scolaire en Espagne, du 28 janvier 2016 au 05 février 2016, s'effectuera dans le cadre d'un échange linguistique. Il représente un coût total de 4680.00 euros, cf. le document joint.

La part du collège sera de 347.20 euros.

Le FSE participera pour l'achat des entrées, soit 180.00 euros.

La part demandée aux familles sera de 180.00 euros avec un règlement en 3 fois.

Les membres du C.A. votent à l'unanimité la part famille.

Les membres du C.A. votent à l'unanimité le paiement échelonné, en 3 fois.

#### **V. Projet Ludocaine**

Mme BERNON propose le projet Ludocaine pour occuper les élèves durant la pause méridienne.

Une séance découverte s'est déroulée en début d'année.

Le devis établi par la Ludocaine représente un montant total de 1705.00 euros TTC : une séance de 2h par semaine à 55.00 euros HT et une quantité de 25 séances.

M. ALLAIS trouve le tarif trop élevé.

Les élèves pensent que ce projet n'est pas très intéressant. Il concernerait surtout les classes de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>.

Mme BERNON propose de refaire un essai.

Mme GATINEAU souligne le problème d'espace. Elle demande comment faire les jours de pluie, où iront les élèves lors de la mobilisation du préau.

Mme BERNON propose une intervention 1 fois par mois et une facturation à la séance.

Mme BOISSEAU demande si la Ludocaine pourrait intervenir 2 fois de suite afin d'obtenir un meilleur retour.

Mme BERNON informe qu'il est possible de faire un point après les tests et de s'engager ensuite.

Mme BOISSEAU s'interroge sur le club Lecture.

Mme DAVOINE répond que le club lecture est animé par les élèves de 3<sup>ème</sup> et qu'elle intervient parfois.

Mme BOISSEAU demande si l'intervention de personnes extérieures est possible.

Mme BERNON déclare que tout parent bénévole est autorisé à animer une activité dans l'établissement dans le cadre du FSE.

Les membres du C.A. adoptent le projet avec l'ajout de non engagement et possibilité de faire des essais :

- ❖ Pour : 18
- ❖ Abstention : 2

## VI. Divers contrats et conventions

### + CAMMI :

Mme BERNON explique que c'est une convention obligatoire avec le rectorat pour la maintenance informatique.

### + Electricité :

Convention tripartite pour la définition des modalités de la fourniture d'électricité dans les collèges.

### + Chante-école :

Convention de partenariat avec l'association Chante-école, dans le cadre de la chorale. Elle intervient sur les plans de l'organisation et la location.

Les membres du C.A. votent à l'unanimité la passation des divers contrats et conventions.

## VII. Questions diverses

### + Restauration :

Mme BERNON informe les membres du C.A. que certaines personnes se déplaceront vendredi 27 novembre au collège d'Hourtin afin de goûter le menu du jour.

Ce même menu sera proposé le lundi 30 novembre au collège de Lacanau à ces volontaires.

Mme BERNON souhaiterait que les élèves participent à l'élaboration des menus avec les élèves du collège d'HOURTIN. Elle désirerait également y inscrire des thèmes.

### + Téléphone :

Mme BERNON souhaiterait interdire les téléphones dans l'enceinte de l'établissement, les élèves passant déjà beaucoup de temps sur leur portable à l'extérieur du collège.

Un travail sera mené en partenariat avec les élèves et les parents.

Mme ESCOLA affirme que le téléphone est une question pratique notamment pour joindre les parents.

Mme BERNON répond qu'en cas de nécessité des téléphones sont à disposition. Par contre, si aucune urgence, les enfants peuvent attendre le soir pour échanger avec leurs parents.

✚ Transport :

Mme PREVOT relève le problème de retard des bus effectuant le trajet SAUMOS/Le TEMPLE ainsi que la vétusté des véhicules. Elle a joint le conseil départemental pour exposer le souci. Une intervention est probable.

✚ Date de stage :

Mme ESPINOZA demande si la période de stage en 2017 sera identique.

Mme BERNON modifiera la période de stage en 2017.

Actuellement 80% des élèves de 3<sup>ème</sup> ont trouvé un stage.

✚ Affichage du compte-rendu C.A. :

Mme PREVOT demande si le compte rendu du C.A. pourra être mis en ligne sur le site de collège.

Mme BERNON dit qu'elle n'a pas encore consulté les services juridiques mais que toutefois les actes seront affichés dans le hall de l'établissement.

La séance est levée à 20h10.

La secrétaire de séance

La Présidente de séance

F. PREVOT

P. BERNON